



## *Note d'Engagement des Prestataires*

Adexgroup est engagé dans une démarche environnementale et met en place une politique afin de protéger l'environnement et d'améliorer ses performances environnementales.

C'est dans ce cadre que l'entreprise demande aux sociétés prestataires de service, qui travaillent avec Adexgroup, d'utiliser des véhicules de transport qui doivent être en conformité avec les obligations de contrôles techniques à jour, d'être en conformité avec les certificats de qualité de l'air (vignettes de classe crit'air ou indication de la norme Euro), et d'entretenir régulièrement leurs véhicules afin de limiter la pollution de l'air et du sol lors des livraisons et stationnements pour chargement pour le compte d'Adexgroup.

Le prestataire doit tenir à disposition les documents justifiant de ces conformités si Adexgroup lui demande.

**Depuis 2020, Adexgroup demande à ses prestataires de mettre en place des gestes barrières lors des contacts avec ses collaborateurs au moment des prestations (porte de masque lorsque les distances de 1m ne sont pas respectées ; lavage de mains ou utilisation de gel hydroalcoolique).**

Guillaume Guez